

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM020/2023

**OBJET :** Règlementation de la circulation et du stationnement  
Renouvellement poteau incendie  
7 impasse des Peupliers

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société SUEZ, en date du 06 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux pour le renouvellement du poteau incendie n° 51 au 7 impasse des Peupliers ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est sur une voie communale ;

## A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Entre le lundi 13 février et le vendredi 10 mars 2023, durant une période de 1 jour, la chaussée sera réduite au niveau du 7 impasse des Peupliers.

ARTICLE 2 : La circulation sera limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société SUEZ, 988 chemin Pierre Drevet, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE.

Acte publié le

6 FEV. 2023

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 03 février 2023

LE MAIRE : Bernard ROMIER

